RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00891
Numéro SIREN : 602 950 206
Nom ou dénomination : ABBOTT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2017 sous le numéro de dépôt 13811

LP CZ 17 07 17
chgt membre comité administration

87B821

bbott France

Abbott France
Société par actions simplifiée au capital de 16.485.203 Euros
Siège social : Bâtiment Florence, 3 Place Gustave Eiffel, BP 60213,
94518 Rungis Cédex
602 950 206 RCS CRETEIL

DEPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 07 AOUT 2017
SOUS LE N° 13811

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 JUILLET 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT,
Le 17 juillet,

La société ABBOTT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social 26 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'"Associé Unique") de la société ABBOTT FRANCE (la "Société"), et représentée par Madame Anita Bakker, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président et membre du comité d'administration ;
- Nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs et rémunération ;
- Nomination d'un nouveau membre du comité d'administration ; et
- Pouvoirs pour formalités.

après avoir noté que le commissaire aux comptes de la Société, la société Ernst & Young Audit, et les représentants du comité d'entreprise ont été informés des présentes décisions,

après avoir exposé que l'ensemble des documents nécessaires à sa décision ont été préparés et lui ont été adressés dans les délais légaux et statutaires, et avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de Monsieur Laurent Amiel de son mandat de Président et de membre du comité d'administration,
- le texte des décisions proposées,
- les statuts de la Société à jour,

l'Associé Unique a adopté les décisions concernant les questions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Laurent Amiel de ses fonctions de Président et de membre du comité d'administration à compter de ce jour, et le remercie de sa collaboration durant l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 12 des statuts, l'Associé Unique nomme par les présentes en qualité de Président, à compter de ce jour et pour une période qui prendra fin à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes annuels ou jusqu'à sa mort, démission ou révocation si elle intervenait antérieurement :

M. Eric Hrimech
Nationalité canadienne
Adresse: Wilhelminalaan 5, 2243 HD Wassenaar, Pays Bas.

L'Associé Unique rappelle que Monsieur Eric Hrimech disposera des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L'Associé Unique décide que Monsieur Eric Hrimech qui n'est pas lié à la Société par un contrat de travail, ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président. Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour le compte de la Société.

Monsieur Eric Hrimech a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de Président et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 13 des statuts, l'Associé Unique nomme par les présentes en qualité de membre du comité d'administration, à compter de ce jour, et pour une période qui prendra fin à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes annuels ou jusqu'à sa mort, démission ou révocation si elle intervenait antérieurement :

M. Eric Hrimech
Nationalité canadienne
Adresse: Wilhelminalaan 5, 2243 HD Wassenaar, Pays Bas.

M. Eric Hrimech a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de membre du comité d'administration et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

L'Associé Unique constate qu'à compter de ce jour, le comité d'administration sera composé des trois membres suivants :

- Eric Hrimech ;
- Brian B.Yoor ; et
- Didier Paul Hers.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique.

Anita P Bakker

ABBOTT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.
Associé Unique
représenté par Anita P. Bakker